

**Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 13/06/2014**

**Monsieur le président,**

Nous réaffirmons en préambule notre opposition au pacte dit de responsabilité, qui est un pacte d'austérité, comme le démontre le détail des 50 milliards. Ainsi l'État réalise 18 milliards d'économie avec notamment, la prorogation pour 3 ans du gel du point d'indice dans la fonction publique, la fonte des effectifs qui compromet l'existence de missions de service public. Pour les collectivités territoriales la diminution des dotations de 11 milliards risque de conduire à une augmentation des impôts locaux. Pour l'assurance maladie, il s'agit de trouver 10 milliards d'économie. Dans le même temps, le gouvernement va octroyer 30 milliards d'euros supplémentaires aux entreprises et 8 milliards de réduction fiscale.

Dès lors, il apparaît inconcevable de déconnecter les revendications sur les salaires et la valeur du point d'indice, du combat contre le pacte de responsabilité qui impose cette politique dans la fonction publique.

De plus, le deuxième volet du projet de loi de décentralisation et le rapport Pêcheur, traduisent la volonté globale de régionaliser l'ensemble de la gestion de la fonction publique. Notre fédération s'opposera à toute tentative de fusionner le versant d'État et le versant territorial de la fonction publique. Si le rapport Pêcheur est pris en compte, ce serait le préfet qui aurait la main sur toutes les mobilités internes à sa région. Il aurait aussi pouvoir sur les promotions, ce qui casserait le statut du corps. Les règles seraient différentes d'une région à l'autre.

Dans cette même fonction publique, la RGPP ne s'est pas arrêtée, elle a été remplacée par la MAP et bientôt peut être par la RGMB (la Révision Générale des Missions de Bercy) ; le ministre a en effet annoncé au dernier Comité Technique ministériel l'ouverture d'un cycle de réunions, pour effectuer une revue générale des missions de chaque direction de Bercy. Il n'a d'ailleurs pas remis en question la poursuite des suppressions d'effectifs pour les prochains exercices budgétaires.

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)

Le gel des traitements est maintenu pour la 4ème année consécutive, les moyens de fonctionnement continuent leur chute, les conditions de travail se dégradent au même rythme, mais pour les ministres, la « dématérialisation » est la réponse aux suppressions d'emplois !!! À la DGFIP, déjà sérieusement malmenée par une décennie de réformes, le réseau est plus que jamais menacé au nom de cette même rigueur budgétaire. La Fusion des services de même nature implantés sur un même site, regrouper en particulier les SIP d'un même site et faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale est dangereux et F.O est légitime à s'inquiéter sur la pérennité de certaines missions...

La rationalisation de l'organisation territoriale de la France souhaitée par le gouvernement est enfin inquiétante et nous la combattons.

Concernant l'ordre du jour, la départementalisation de la gestion des procédures collectives fait l'objet d'une seconde présentation. Nous ne pouvons que réitérer les réserves exprimées lors de notre liminaire du CTL du 22 mai 2014. Le point concernant la modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie d'Arleux est symptomatique de l'effet des suppressions d'emplois sur l'accessibilité de nos services et sur la dégradation des conditions de travail qui en découle pour les agents qui restent. Le tableau de bord de veille sociale est produit pour la seconde année. Au delà d'une analyse détaillée le premier constat est étonnant et alarmant. Malgré une forte baisse de l'absentéisme pour maladie, nous constatons une augmentation de plus de 10 % des jours imputés en compte épargne temps et de plus de 1,5 % des écrêtements des horaires variables .De même le nombre d'emplois non pourvus passe de 60 à 75 . Le déploiement de l'application FDD est un pas de plus vers l'interministérialité . Il laisse présager un report de charge vers les agents et les valideurs alors que la majorité des ordres de missions sont élaborés par la DRFIP pour les besoins du service (formation professionnelle , réunions de services etc) . Le point sur le SPSI permet de disposer des plans d'une partie des services réinstallés.

Nous signalons en dernier point le profond mécontentement des agents bénéficiaires de la prime de caisse dont la liquidation de l'acompte est renvoyé sine die alors qu'ils sont par définition exclus de la prime d'accueil . Le même mécontentement accompagne le retard dans le versement de la prime d'intéressement collectif et sa minoration, alors que le contexte professionnel est de plus en plus contraint.

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)

## Compte Rendu du CTL du 13/06/14

Ce comité technique local s'est tenu le 13 juin 2014 sur le site Monnoyer à partir de 9h30. L'ordre du jour comprenait plusieurs points:

- Approbation du PV du CTL du 11 octobre 2013.
  - Départementalisation des procédures collectives (2<sup>ème</sup> présentation).
  - Modification des horaires d'accueil du public de la trésorerie d'Arleux.
  - Tableau de veille sociale.
  - Présentation du logiciel de gestion des frais de déplacement « FDD ».
  - Point sur le SPSI
  - Questions diverses.
- .....

Après lecture des liminaires (celle de FO en annexe), il a été procédé à l'examen de l'ordre du jour :

1) Approbation du PV du CTL du 11/10/13:

La DRFIP a présenté au vote le P-V du CTL du 11/10/13. Le PV a été approuvé.

2) Départementalisation des procédures collectives:

L'Administration représentait le même texte que celui qui avait reçu un avis défavorable au CTL du 22/05/14. Cette seconde présentation a fait l'objet d'un nouveau vote défavorable de la part de toutes les OS. FO est intervenue pour connaître les modalités de gestion des stocks suite à la mise en place de la cellule au 01/09. En l'absence d'un médoc départemental, le « topage » des dossiers sera effectué par les postes comptables. La direction a indiqué que la note départemental en cours d'élaboration apportera des éléments de précisions prochainement.

3) Modification des horaires d'accueil du public de la trésorerie d'Arleux :

Nous avons voté contre cette modification . Bien qu'elle fasse l'objet d'une demande des agents , elle est l'aboutissement de la suppression d'un emploi non remplacé en septembre 2013 et de l'impossibilité pour les agents présents de faire face à leurs missions . Les explications données en séance par le président ont également motivé ce vote négatif.

4) Tableau de bord de veille sociale :

Le tableau de bord de veille sociale de la DRFIP Nord est présenté pour la seconde année . Ce tableau est marqué par une forte baisse des arrêts de maladie de courte durée imputée à l'effet du jour de carence. Malgré cette diminution, on constate une progression des jours de congé mis sur un CET et l'augmentation du nombre d'écrêtement. L'analyse de ces chiffres est évidemment d'interprétation opposée entre la Direction et les OS. De nombreuses autres données confirment la dégradation des conditions de travail et le mal-être d'un nombre croissant d'agents. La Direction reconnaît que tous les signalements sont concordants (sécurité , ACOMO, CRH , pôle social , médecine de la prévention , encadrement) . Le premier semestre ne laisse pas entrevoir d'amélioration sur ce point .

5) présentation du logiciel de frais de déplacement « FDD » :

Le Logiciel FDD est applicable depuis début juin 2014. Les quelques essais qui ont été faits en montrent la lourdeur. La difficulté de mise en œuvre, ajoutée à un durcissement des conditions de remboursement risque de léser les agents et à terme de les voir refuser les déplacements.

6) Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Un nouveau point est fait sur la situation immobilière sur le secteur de Lille . Les transferts de service vont s'accélérer pour parvenir à la libération du CIF (dernière semaine de juin) square Dutilleul et du SRFP rue Charles Saint-Venant. Le transfert de la formation professionnelle vers l'INM doit être achevé pour le 31/08/14. Pour les locaux de Vauban , le bail a été résilié . Le transfert des 3 SPF vers la Cité Administrative est prévu mi-juillet après le départ de certains services de la Cité Administrative vers Lille-Fives. Ces déménagements s'accompagnent d'un tri drastique dans les archives et dans la recherche des surfaces nécessaires. Le déménagement de la trésorerie de Maubeuge -Municipale vers le CFP de Maubeuge est intervenue courant juin. Les services de la DRFIP seront impactés par la restauration par étage des huisseries et remise en conformité. Le cinquième étage comporte des bureaux relais occupés en ce moment par la division des ressources humaines.

7) Questions diverses.

Nous sommes revenus sur la prime d'accueil. La direction a donné des précisions sur les modalités de calcul qui ont été un peu aménagées. Elle bénéficiera à 390 agents. Toutefois l'acompte sur la prime de caisse du mois de juin est supprimé et renvoyé aux groupes de travail sur le régime indemnitaire .

La prime de performance serait limitée à 120€ du fait que deux objectifs n'ont pas été certifiés ou atteints.

Réunion sur l'harmonisation des régimes indemnitaires

Une réunion s'est tenue le 3 juillet 2014 dans le but de présenter aux OS les grandes lignes du régime indemnitaire rénové qui sera appliqué aux agents B et C à compter du mois de juillet 2014 et pour les agents A et A+ à compter du mois d'octobre 2014. Le régime indemnitaire reposera sur l'IAT ou l'IFTS , la prime de rendement et l'ACF. Cette dernière composante sera attribuée à des agents sur des critères de technicité, d'expertise et d'encadrement, responsabilités particulières, fonctions particulières. La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est également réformée. Elle ne sera plus attribuée à des agents occupant certaines fonctions (redevance, agent enquêteur, assistant auditeur, secrétariat de direction). Elle sera remplacée par une ACF de transposition qui permettra aux agents concernés de bénéficier du maintien de leur niveau indemnitaire globale .

Une garantie individuelle globale sera attribuée si une différence de plus de 10€ est constatée avec le régime indemnitaire antérieur . Cette garantie sera attribuée sans limite de durée sauf changement de poste ou de corps .

L'information des agents sera assurée par une fiche financière individuelle qui sera remise par les chefs de services , par un dépliant informatif qui sera mis en ligne sur Ulysse . Le service des ressources humaines pourra être saisi des questions individuelles par courriel .

Les élus FO-DGFIP.

Sarah MERAIH

Jean Luc PROUVEZ

Sabine MARTIN

Mathieu SILBERMANN

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)